



« Ca te dit La Mortainaise 2017 »

Règlement

Article 1 - ORGANISATION :

La « **Ca te dit La Mortainaise 2017** » est organisée par l'association Vik'Azim Caen le samedi 25 novembre 2017. Les Vikings Azimutés renouvellent l'organisation d'un **raid d'orientation par équipe et en semi-nocturne**.

Le principe de la « **Ca te dit La Mortainaise 2017** » est, en un temps limité, de trouver un maximum de balises préalablement placées en milieu naturel par l'organisation. Chaque concurrent dispose de différentes cartes d'orientation mais l'équipe ne peut pas se séparer.

La « **Ca te dit La Mortainaise 2017** » a fait l'objet d'une déclaration en préfecture et dispose donc de toutes les autorisations administratives nécessaires.

Article 2 - PARTICIPATION et DEFINITION :

2.1- **Quatre formules « compétition »** avec classement sont proposées :

circuit	Distance minimum	Difficulté en orientation	Age minimum hors FFCO <u>(avec un majeur minimum)</u>	Age minimum licenciés FFCO <u>(sans accompagnement d'un majeur)</u>
Noctambule	7 km	facile	11 ans	À partir de H/D 14
Trail'O	12 km	facile	16 ans	À partir de H/D 16
Orienteur	12 km	technique	16 ans	À partir de H/D 16
Raideur	20 km	difficile	18 ans révolus	18 ans révolus

2.2- La « **Ca te dit La Mortainaise 2017** » est ouverte à toutes les personnes en bonne condition physique, âgées d'au moins 16 ans (11 ans pour le Noctambule) le jour de l'inscription (autorisation parentale manuscrite à présenter lors du retrait du sac de course).

2.3- « **Ca te dit La Mortainaise 2017** » est ouverte aux équipes comprises entre 2 et 4 personnes. Pour des questions de sécurité, aucun concurrent n'est autorisé à prendre le départ seul.

2.4- Pendant la course, chaque équipe est en autonomie totale (eau, nourriture, matériel, tenues vestimentaires, etc.)

2.5- Chaque équipe engagée doit respecter le code de la route, les instructions de sécurité et les décisions émises par l'organisateur de l'épreuve.

2.6- Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant la « **Ca te dit La Mortainaise 2017** ».

2.7- Les informations d'ordre « logistique » (lieux et horaires des départs, etc....) seront régulièrement actualisées sur notre site internet (<http://www.vikazim.fr>). Les concurrents s'engagent à le consulter pour obtenir les dernières infos.

Article 3 - MODALITES D'INSCRIPTION :

3.1-L'inscription se fera par internet via le site **vikazim.fr**.

La saisie des données administratives, la transmission des licences ou des certificats médicaux ainsi que le paiement se feront via internet. Le suivi du traitement des dossiers pourra se faire sur le site **vikazim.fr**. Les concurrents devront s'assurer de la conformité de leurs certificats médicaux avant de s'inscrire.

3.2-Certificat médical :

Condition obligatoire pour participer :

- être titulaire d'une licence FFCO 2017 ou FFCO 2018

- ou fournir un certificat médical datant de moins d'un an portant la mention soit « de non contre-indication médicale à la pratique de la course d'orientation en compétition », soit « de non contre-indication médicale à la pratique sportive en compétition. ».

Ainsi, et à titre d'exemple, une licence FFA ou FFTri ne pourra être acceptée.

3.3-L'inscription comprend pour chaque concurrent :

- * un Pass'orientation délivré par la FFCO pour les non-licenciés
- * les cartes d'orientation (une pour chaque concurrent)
- * un doigt électronique SportIdent par équipe
- * une fiche de résultats par équipe

3.4-Les tarifs d'inscription:

circuit	Distance minimum	Tarif/pers (+4€ à partir du 13 nov)
Noctambule	5 km	10 €
Trail'O	10 km	13 €
Orienteur	10 km	13 €
Raideur	20 km	15 €

-2€ pour les licencié-es FFCO, FFSU (joindre obligatoirement la licence lors de l'inscription)

-2€ pour les moins de 18 ans

les 2 réductions pouvant se cumuler

- Majoration de +4€ à partir du lundi 13 novembre.

Article 4 - ASSURANCES :

4.1-Organisation: L'association Vik'Azim, du fait de son affiliation à la FFCO, est couverte auprès de la Maif, par un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile d'organisateur et celle de ses adhérents.

4.2- Par le fait de s'inscrire, chaque participant déclare être conscient des risques inhérents à la pratique de la course d'orientation en milieu naturel et en compétition.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes données lors du briefing d'avant course durant l'épreuve.

Chaque participant s'engage à renoncer à tout recours, de quelque nature qu'il soit, contre l'organisation pour tous les dommages (accident, blessure, vols, dégâts sur les biens personnels ou autre), se produisant au cours de l'épreuve ou dans le cadre de celle-ci.

Chaque participant s'engage à ses risques et périls, atteste qu'il est couvert par une responsabilité civile personnelle, qu'il est apte à la pratique des Activités Physiques de Pleine Nature.

4.3 - Les concurrents, en s'inscrivant via internet, attestent avoir lu ce règlement.

4.4 - Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles dans le cadre d'un raid nature, par son inscription chaque participant s'engage donc à n'abandonner aucun déchet, matériel usagé,... de quelque sorte que ce soit, derrière lui. Tout contrevenant sera immédiatement exclu et tenu civilement responsable en cas de plaintes: des autorités locales, ONF, services de l'Etat ou des propriétaires privés.

Article 5 - SECURITE

Les concurrents s'engagent :

- à assister au briefing d'avant-course et en respecter les consignes,
- à ne pas pénétrer sur les zones interdites de passage
- à porter assistance aux personnes en danger,
- à respecter le code de la route
- à avertir l'organisation en cas d'abandon.

Tout participant inscrit sera responsable des accidents qu'il provoque.

Article 6 - EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

par équipier :

- 1 tenue vestimentaire adaptée avec une chasuble fluo (jambes couvertes conseillé)
- 1 sac à dos contenant eau + alimentation suffisante pour autonomie (optionnel sur le circuit Noctambule)
- 1 frontale

par équipe :

- un téléphone portable
- une couverture de survie
- une boussole
- un chèque de caution de 60€ pour le doigt électronique SI

Article 7 - PENALITES et DISQUALIFICATIONS :

- Pollution ou dégradation manifeste des sites (disqualification)
- Usage de produits et procédés dopants (disqualification)
- Non respect du code de la route et/ou des injonctions données par les bénévoles signaleurs (disqualification).

Article 8 – ABANDON :

8.1 En cas d'abandon sur le parcours, l'équipe s'engage à en avertir immédiatement l'organisation à l'aide des numéros de téléphone donnés sur les cartes.

Article 9 - ANNULATION/REMBOURSEMENT :

9.1 - Aucun remboursement ne sera effectué à partir du 11 novembre 2017.

9.2 - L'organisation se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de modifier le contenu et le règlement de l'épreuve.

9.3 - L'organisation se réserve le droit d'annuler en dernière minute l'épreuve en cas

- de mauvaises conditions météo (**vigilance orange ou rouge** émise par MétéoFrance)

- et/ou d'arrêté municipal de dernière minute

- ou d'arrêté préfectoral.

. Les concurrents ne pourront alors prétendre à aucun remboursement.

Article 10 – CLASSEMENTS

10.1 - Pour les différents circuits, il y aura 4 classements : féminin, mixte et masculin.

Les organisateurs s'autorisent à récompenser les différents podiumistes.....mais on ne sait pas encore comment !

10.2 - Le classement est effectué « au temps » avec des pénalités pour les balises manquantes. Le détail des pénalités sera donné le jour de la course.

Les Vikings Azimutés